



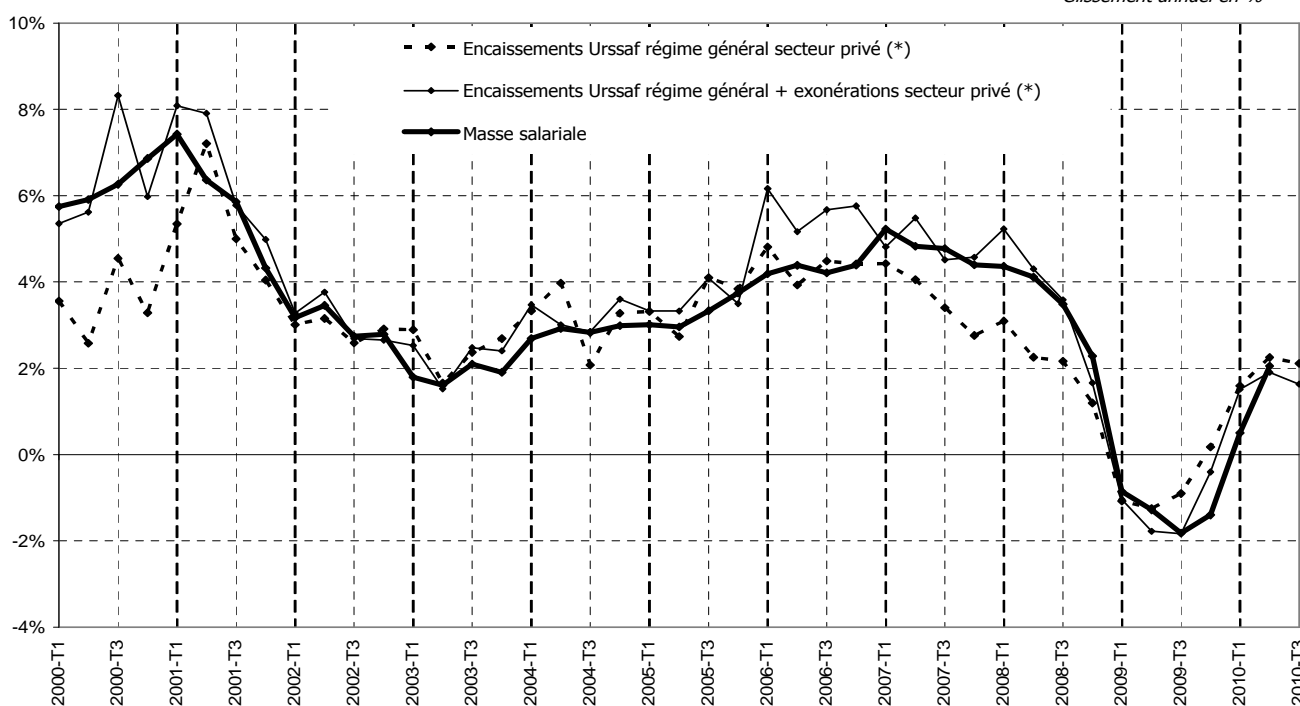
## Point d'information trimestriel sur la situation financière du Régime Général

Cette publication vise à rassembler les principales informations disponibles en cours d'année sur la situation financière du régime général. Elle présente un certain nombre d'indicateurs de recettes et dépenses du régime général ainsi qu'un bilan des créances du régime général sur l'Etat, sur la base des dernières données connues. Ce document est publié en février, mai et novembre.

### MASSE SALARIALE ET ENCAISSEMENTS

#### Evolution des encaissements des URSSAF et de la masse salariale du secteur privé

Glissement annuel en %



(\*) décalés d'un mois

Source : ACOSS / base SEQUOIA ; champ : régime général cotisants privés.

Note de lecture : L'évolution des encaissements du secteur privé dépend principalement du rythme de l'assiette (masse salariale), de l'évolution des exonérations et des changements de législation (variation de taux notamment). L'agrégat "encaissements+exonérations" est conceptuellement le plus proche de l'assiette, mais peut s'en écarter ponctuellement. Par exemple en 2006, il diverge de l'évolution de la masse salariale en raison des hausses de cotisations intervenues au 1<sup>er</sup> janvier (retraite et accidents du travail). La zone entre traits fins et pointillés illustre l'impact des exonérations sur l'évolution des encaissements. Les données relatives au 3<sup>ème</sup> trimestre 2010 sont encore provisoires.

La masse salariale du secteur privé a connu son point le plus bas en glissement annuel au 3<sup>ème</sup> trimestre 2009 (-1,8% - cf. Point d'information de mai dernier) et se redresse depuis pour atteindre une augmentation de 2,1% au 2<sup>ème</sup> trimestre 2010 reflétant l'amélioration de la conjoncture économique et des taux de recouvrement sur le secteur privé.

Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2010, les encaissements et l'agrégat constitué des encaissements plus exonérations de cotisations du secteur privé ont augmenté respectivement de 2,1% et de 1,6% en glissement annuel, en très léger recul par rapport au trimestre précédent.

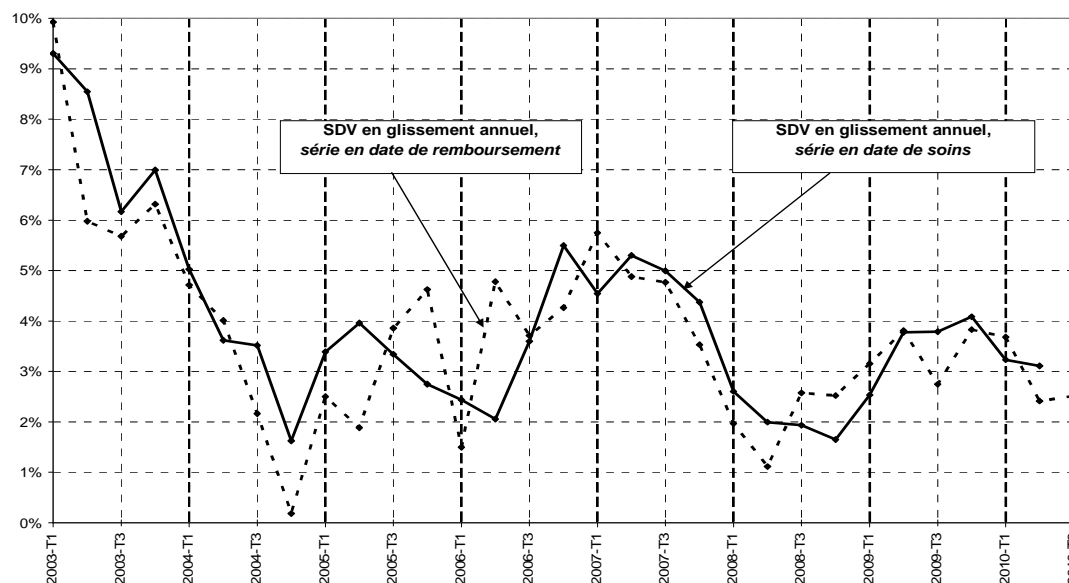
## ASSURANCE MALADIE & AT-MP

### Soins de ville

Les soins de ville comprennent les honoraires des professionnels de santé libéraux et les prescriptions (médicaments, indemnités journalières, transports, etc.).

Ils représentent plus de 30 % des charges des branches maladie et AT-MP du régime général en 2009.

Source : CNAF



La série en date de remboursement est constituée à partir des dépenses remboursées au cours du mois par les caisses primaires d'assurance maladie et les sections locales mutualistes de métropole. La série en date de soins comptabilise les dépenses relatives aux soins effectués au cours de chaque mois. Les deux séries sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrés.

En date de soins, la progression des soins de ville en glissement annuel a été de 3,1% au 2<sup>ème</sup> trimestre 2010, soit un rythme proche de celui enregistré depuis le début de l'année.

En date de remboursement, les soins de ville ont augmenté de 2,9% en données corrigées des jours ouvrés (CJO) sur les neuf premiers mois de l'année par rapport à la période correspondante de 2009. La progression est de 4,9% pour les indemnités journalières et de 1,6% pour les dépenses de médicaments. Les honoraires médicaux et dentaires sont stables (+0,1% sur la période) compte tenu notamment de la baisse des dépenses de soins des généralistes (-1,9%) liée à la conjoncture épidémique de 2009, alors que ceux des auxiliaires médicaux augmentent de 5,8%.

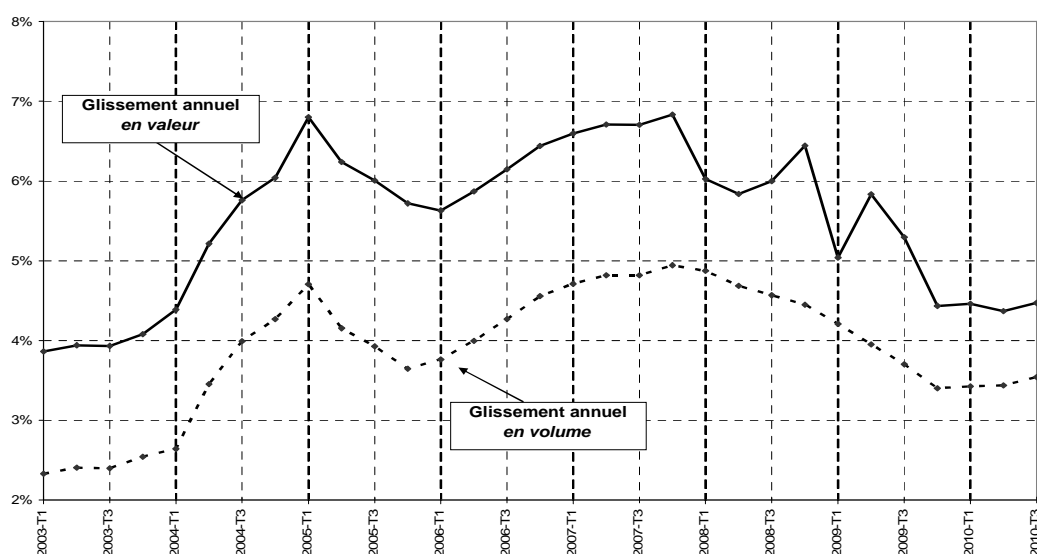
En année complète mobile, les remboursements des soins de ville à fin septembre progressent de 3,1% en données CJO (+3,7% en données brutes).

## RETRAITE

### Pensions de retraite de droit direct

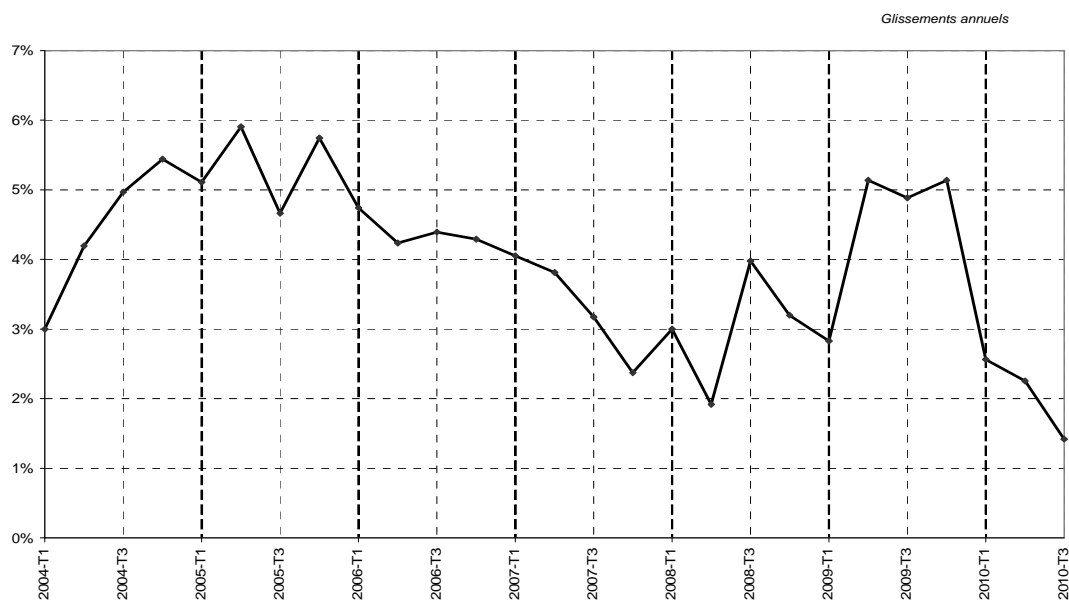
Les pensions de droit direct sont constituées des retraites personnelles, hors majorations et avantages non contributifs. Elles représentent 76% des charges de la branche vieillesse du régime général en 2009. La série « en volume » est corrigée de l'effet des revalorisations annuelles.

Source : CNAV (champ Métropole + DOM).

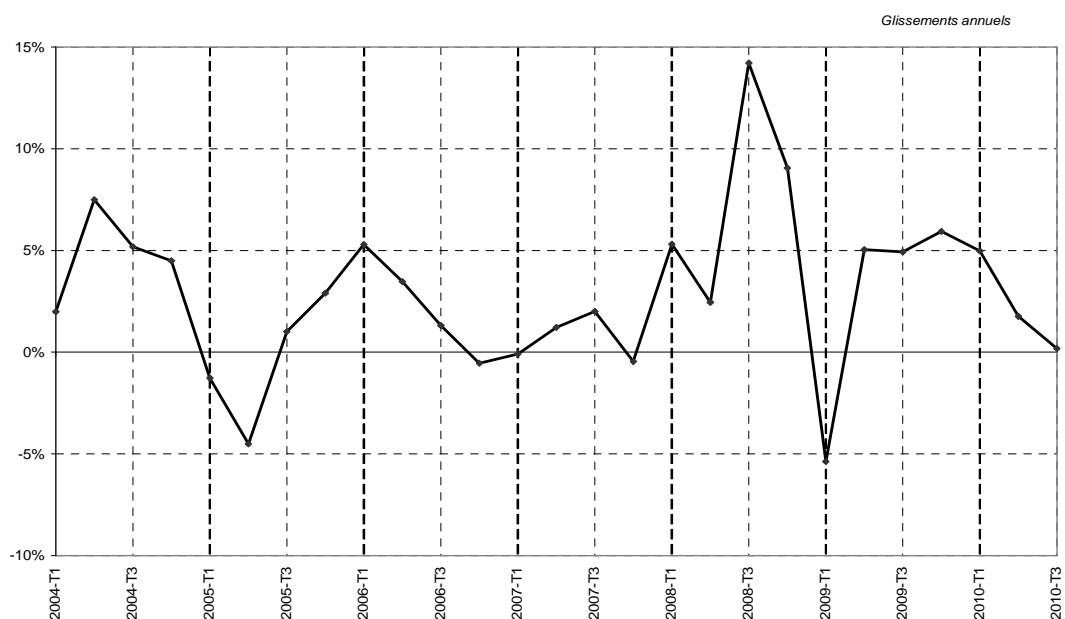


Les pensions de droit direct versées par la CNAV ont progressé de 4,5% en valeur et de 3,5 % en volume au 3<sup>ème</sup> trimestre 2010 en glissement annuel. Après deux années de décélération, le rythme de progression des pensions connaît un léger rebond en 2010, en raison de la reprise des départs en retraite anticipée pour longue carrière qui avaient fortement baissé en 2009. Le durcissement des conditions de durée d'assurance requise a contraint un certain nombre d'assurés à repousser d'un an leur départ.

## Prestations familiales



## Aides au logement



Source : CNAF

Les données en glissement annuel représentées graphiquement (champ métropole + DOM) sont constituées :

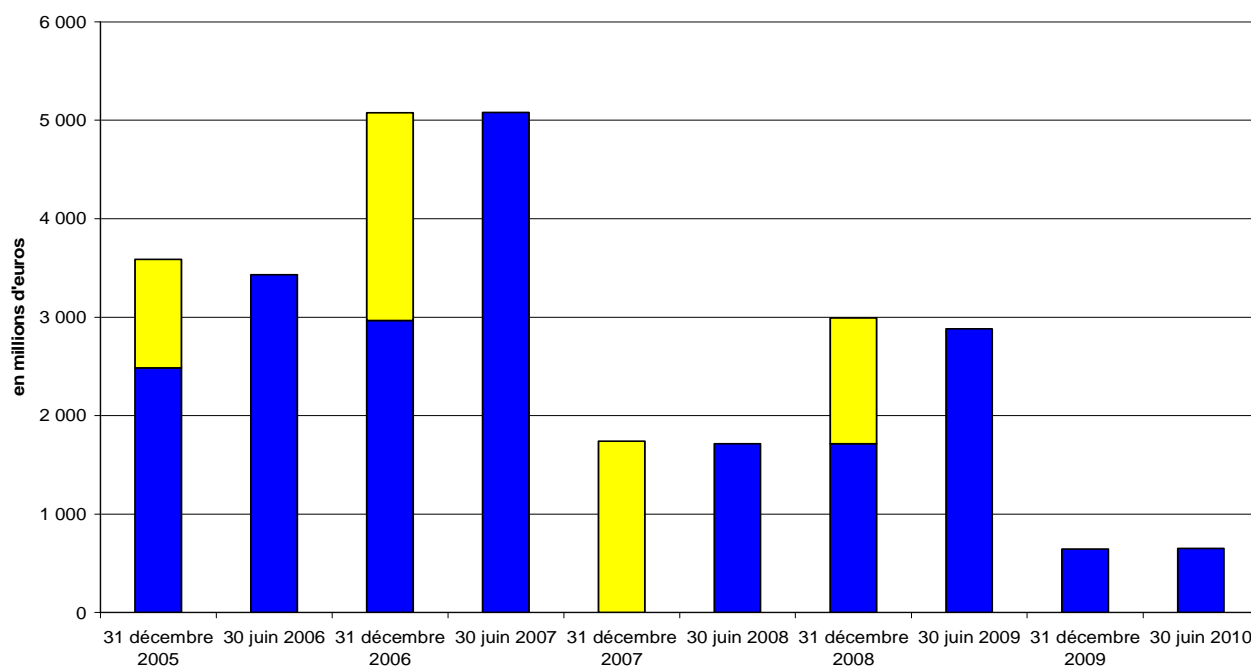
- pour les prestations familiales, des montants versés par les caisses d'allocations familiales (CAF) au titre des AF, CF, ASF, APJE, APE, adoption, PAJE, API, AAH, AES, APP, de l'AFEAMA, de l'AGED, de l'ARS et du RSA socle. Ces prestations représentent 65% des charges de la CNAF en 2009.
- pour les aides au logement, des montants mensuels versés par les caisses d'allocations familiales (CAF) au titre des ALF, APL et ALS.

Les prestations familiales versées par les CAF (hors régimes d'entreprises et régimes agricoles) ont progressé de 1,4% au 3<sup>ème</sup> trimestre 2010 en glissement annuel (+2,8% en année complète mobile). La revalorisation nulle de la BMAF au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (après une hausse de 3% en janvier 2009) explique des glissements annuels sensiblement plus faibles en 2010 qu'en 2009.

Les aides au logement, y compris celles qui sont à la charge de l'Etat (l'ALS et une partie de l'APL), ont augmenté au 3<sup>ème</sup> trimestre de 0,2% en glissement annuel et de 3,2% en année complète mobile. Les évolutions en glissement annuel sont affectées par le changement de la base ressources intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2009 qui a perturbé le versement des prestations logement en 2009 (cf. points d'information trimestriels de janvier et de mai dernier).

## CREANCES DU REGIME GENERAL SUR L'ETAT

### Sommes restant dues par l'Etat



- Créances nouvelles de l'exercice
- Créances des exercices antérieurs

**Lecture :** Sont présentées les sommes qui, à la date indiquée, restent dues par l'Etat au régime général au titre des exercices clos. Au 31 décembre 2008, par exemple, les dettes de l'Etat au titre des exercices 2007 et antérieurs représentaient 1,8 Md€ et les dettes nouvelles au titre de l'exercice 2008 s'élevaient à 1,2 Md€. Au total, les dettes au titre de 2008 et des exercices antérieurs atteignaient 3,0 Md€. Par construction, dans ce mode de présentation, la situation au 30 juin de l'année N ne fait apparaître que des créances anciennes, au titre des exercices antérieurs à N.

**NB :** les variations de créances du régime général sur l'Etat n'ont d'impact sur le déficit du régime qu'à travers l'évolution des montants de charges financières qui peuvent en résulter.

**Source :**

- Etat semestriel prévu à l'article 17 de la loi organique du 2 août 2005 ;
- Les créances en fin d'année correspondent à la situation constatée en trésorerie au 31 décembre, de laquelle ont été soustraits les montants versés en janvier dans le cadre de la loi de finances rectificative de l'exercice concerné.

Au 31 décembre 2009, les dettes de l'Etat vis-à-vis du régime général s'établissaient à 0,6 Md€, soit le niveau le plus bas enregistré depuis cinq ans. Au 30 juin 2010, le montant restant dû par l'Etat au titre de 2009 et des années antérieures est demeuré pratiquement inchangé, révisé à la baisse de seulement 8 M€, suite à des régularisations de versements portant principalement sur les créances au titre du congé de paternité des fonctionnaires et des pensions garanties par l'Etat.

La dette résiduelle se décompose de la façon suivante :

- 0,8 Md€ au titre de la compensation des exonérations ciblées de cotisations sociales, quasi-exclusivement au titre de l'exercice 2008 ;
- un trop versé de 0,2 Md€ au titre des remboursements des prestations versées pour le compte de l'Etat par les organismes de sécurité sociale au titre de 2009.

**Définitions**

Les évolutions en « glissement annuel » sont obtenues en comparant le niveau observé sur un trimestre avec celui observé sur le même trimestre de l'année précédente.

Les évolutions en « année complète mobile » sont calculées en comparant la somme des quatre derniers trimestres connus avec la somme des quatre trimestres précédents.

Les évolutions en « période comparable de l'année précédente (PCAP) » sont calculées en comparant le niveau observé sur les premiers mois connus de l'année avec celui observé sur les mêmes mois de l'année précédente.